



COMMENT ADHÉRER

Cher(e) Collègue,

afin de te permettre d'adhérer au SRCTA, tu trouveras ci-joint, un BULLETIN D'ADHESION à remplir et à nous retourner.

En ce qui concerne la cotisation au syndicat, nous n'imposons pas un tarif unique mais te laissons le soin d'en fixer toi-même le montant à l'aide du BAREME DE COTISATIONS ci-joint, qui correspond à un souci d'équité par rapport aux revenus de chacun.

Le versement de cette cotisation a lieu obligatoirement par virement bancaire mensuel, une formule simple, qui assure des rentrées régulières pour le syndicat et étale la charge pour l'adhérent.

Nous t'invitons à mettre en place un VIREMENT PERMANENT MENSUEL (*) auprès de ta banque sur le compte bancaire du SRCTA-UNSA dont voici les coordonnées bancaires :

SYNDICAT SRCTA -UNSA

BNP BOTZARIS - 72 rue Botzaris - 75019 PARIS

IBAN : FR76 3000 4018 4700 0052 0906 193

BIC : BNPAFRPPBU

Cette cotisation est DEDUCTIBLE de tes revenus imposables (**) à la fin de chaque année nous t'enverrons une attestation à joindre à ta déclaration fiscale.

Cordialement,

Les Secrétaires généraux

Jacques RUTMAN - Sandra BAR - Jean-Luc Maetz

Le Trésorier

Jean-Luc Maetz

() L'adhésion n'est valable qu'à réception du 1er virement mensuel*

*(**) Si tu declares au régime général, 60% du montant de ta cotisation est déduit de tes impôts.*

Si tu es aux frais réels, le montant total de ta cotisation est déduit du revenu imposable.

N.B. : Toute demande d'adhésion est soumise à l'avis du Conseil syndical du SRCTA

BARÈME DES COTISATIONS

Concernant les adhérents qui travaillent et /ou qui perçoivent des indemnités de l'ASSEDIC, ou des pensions de retraite.

REVENUS MOYENS MENSUELS	COTISATION MENSUELLE
Entre 1 000 et 1 500 euros	15 euros
Entre 1 500 et 2 000 euros	20 euros
Entre 2 000 et 2 500 euros	23 euros
Entre 2 500 et 3 000 euros	25 euros
Entre 3 000 et 3 500 euros	27 euros
Entre 3 500 et 4 000 euros	30 euros
Entre 4 000 et 4 500 euros	35 euros
Entre 4 500 et 5 000 euros	45 euros
Entre 5 000 et plus	55 euros

Pour les adhérents sans travail et sans indemnités de l'ASSEDIC (fin de droits) ou sans autres revenus : cotisation minimale de 7 € par mois.

Chaque adhérent est libre de modifier à tout moment le montant de sa cotisation - en plus ou en moins - en fonction des variations de sa situation pécuniaire.

Le Trésor Public rembourse 66% du montant des cotisations syndicales qui sont déduits du montant de l'impôt que nous payons.



BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

E-mail :

Profession :

(*) Titulaire de la carte professionnelle de :

.....

Carte N° : Délivrée le :

par (**):

(*) Non titulaire de la carte professionnelle : joindre un curriculum vitae

(*) Autres professions exercées auparavant :

.....

Déclare adhérer au SRCTA-UNSA

À, le ____ / ____ / _____

Signature :

() Cocher la case et remplir selon les cas, les lignes correspondantes (***) Indiquer l'organisme*